



ᐅᑕᑎᑕᑎᑕ ᐅᑕᑎᑕᑎᑕ ᐅᑕᑎᑕᑎᑕ
Building Nunavut Together
Nunavutliuqatigiingniq
Bâtir le Nunavut ensemble

OCCASION D'EMPLOI AU GOUVERNEMENT DU NUNAVUT

Poste : Infirmière ou infirmier en psychiatrie

Ministère : Santé

Localité : Sanikiluaq , Chesterfield Inlet,
Baker Lake

Numéro de référence : 10-03-265-03KW

Type d'emploi : Poste à durée
indéterminée

Échelle salariale : De 104 809 \$ à 118 939 \$ par année;
37,5 heures par semaine

Indemnité de vie dans le Nord : 23 516 \$ - 23,673 \$ par
année

Syndicat : Syndicat des employé-e-s du Nunavut

Logement : Un logement subventionné
est offert pour ce poste.

Date de clôture : ouvert jusqu'à ce que le poste soit
pourvu

Ce concours est ouvert à toutes et à tous.

Le gouvernement du Nunavut a été nommé l'un des meilleurs employeurs en matière de diversité du Canada et l'un des employeurs canadiens de choix pour les jeunes et les personnes nouvellement diplômées en 2023. Quant à la population nunavoise, elle est en croissance exponentielle et compte parmi les plus jeunes du Canada. Le Nunavut est un territoire dynamique et vivant qui cherche toujours à s'embellir pour les générations futures. Son gouvernement travaille à renforcer un modèle de gouvernance unique, modèle qui intègre les valeurs sociétales inuites, qui favorise l'utilisation de l'inuktitut, qui met en place une fonction publique représentative de la population de son territoire, et où un partenariat collaboratif permet de réaliser la promesse du Nunavut. La personne retenue profitera d'un salaire concurrentiel, d'assurances médicale et dentaire, d'un régime de retraite à prestations déterminées, d'une aide financière pour sa réinstallation et d'occasions de formation et d'avancement professionnel.

La personne titulaire de ce poste relève de celle responsable de la pratique interdisciplinaire ou de son intérimaire. Ce poste est donc susceptible d'être l'unique prestataire de soins de santé offrant dans sa localité des services spécialisés en matière de troubles ou problèmes de santé mentale, de troubles concomitants, de dépendances, d'idéations suicidaires et de tentatives de passage à l'acte.

Il incombe à ce poste d'encadrer l'orientation de la clinique et du service local de première ligne. Ses responsabilités comprennent l'élaboration de plans de soins, la gestion de cas, l'organisation de colloques, les évaluations initiales et continues, l'administration et le contrôle de la médication ainsi que l'intervention en situation de crise.

Les connaissances, les compétences et les aptitudes requises pour ce poste s'acquièrent normalement soit par l'obtention d'un diplôme de premier cycle en sciences infirmières assorti d'expérience en soins de santé mentale; ou par l'obtention d'un diplôme de premier cycle en soins infirmiers psychiatriques assorti d'un minimum de trois années d'expérience dans ce domaine.

Une expérience de cinq ans en soins infirmiers psychiatriques est considérée comme un atout pour ce poste. Les personnes qui soumettent leur candidature doivent être et infirmiers autorisés des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut (CANNN) avant leur entrée en poste et renouveler leur inscription annuellement. Un permis de conduire en règle est également requis.

Pour postuler, veuillez courrieler une lettre de motivation accompagnée de votre curriculum vitae à nunavutnurses@gov.nu.ca. Veuillez inscrire le numéro de référence dans l'objet de votre courriel.

- Le gouvernement du Nunavut s'engage à ce que son effectif soit représentatif de sa population. Par conséquent, la priorité sera accordée aux personnes qui se définissent comme Inuit inscrit en vertu de l'*Accord sur le Nunavut* conformément aux dispositions de la Politique de priorité d'embauche.
- Les fonctionnaires du gouvernement du Nunavut qui sont en période d'essai doivent obtenir et présenter une autorisation écrite de l'administration générale du ministère qui les emploie. Ladite autorisation doit accompagner le dossier de candidature pour que celui-ci soit pris en considération.
- Le fait de posséder un casier judiciaire n'exclut pas nécessairement la prise en compte d'une candidature. Les casiers judiciaires seront évalués en fonction de la portée et des obligations du poste. Par ailleurs, cette condition ne s'applique que pour les postes exigeant une vérification satisfaisante des antécédents judiciaires ou de l'habilitation à travailler auprès de personnes vulnérables.
- Les dossiers de candidature peuvent être envoyés dans l'une ou l'autre des langues officielles du Nunavut.
- Seules les personnes invitées à une entrevue seront contactées.
- Les personnes possédant une attestation pour des études postsecondaires achevées à l'étranger ont la responsabilité de faire évaluer cette attestation par un établissement d'enseignement canadien reconnu, à défaut de quoi leur candidature pourrait être rejetée.

COORDONNÉES : Ministère de la Santé
Gouvernement du Nunavut
C. P. 1000, succursale 1041, Iqaluit (Nunavut) X0A 0H0
<https://gov.nu.ca/fr/human-resources-fr>

Téléphone : 867 975-8600, poste 5706
Sans frais : 1 888 663-5734
Télécopieur : 867 975-6220
Courriel : nunavutnurses@gov.nu.ca

